

(Séance du mardi 23 août 2011)

(11_INT_526) Interpellation Raphaël Mahaim et consorts — Objectifs biodiversité 2020

Développement

L'auteur n'ayant pas souhaité développer sa motion en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.